



## CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 27/09/2022

Le Conseil municipal du VILLE DE BOE régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 27 septembre 2022 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

### OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n°10-adhésion-association-passeport-civisme

#### **Présents :**

Madame LUGUET Pascale Maire

Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Madame LEBEAU Françoise, Monsieur PANTEIX Daniel, Madame MANDEIX Catherine, Madame FAVARD Odile, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque,

Madame PLA-RODRIGUEZ Lise **Adjoints**

Madame PERTHUIS Nicole, Madame FORNASARI Monique, Madame FRECHET Christine, Madame BASSI DONNEFORT Florence, Monsieur JUDIT Jean-François, Monsieur SAINT-BEAT Frédéric, Madame RELLA Stéphanie, Madame FERNANDEZ Stéphanie, Madame PIOFFET Nelly, Monsieur LAUGA Martin, Monsieur PATRY Julien, Madame MANSE Corinne, Monsieur ALIBERT Fabien, Monsieur GAMBART René, Monsieur RESSEGUIER Frédéric

#### **Conseillers Municipaux**

#### **Absents excusés :**

Monsieur LUNARDI Daniel (donne pouvoir à Madame FORNASARI Monique), Madame TRUILHE Aline (donne pouvoir à Monsieur LAFUENTE Jean-Michel), Monsieur BEAUMONT Stéphane (donne pouvoir à Monsieur PANTEIX Daniel), Monsieur DEL FIORENTINO Julien (donne pouvoir à Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque), Monsieur LATASTE Bertrand (donne pouvoir à Madame LUGUET Pascale), Madame SADRES Valérie (donne pouvoir à Monsieur GAMBART René)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	023
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	06

Rapporteur : **Madame Christine FRECHET**

## **I - Exposés des motifs**

Madame le Maire expose à l'assemblée que « l'Association du Passeport du Civisme » a pour objet de fédérer toutes celles et ceux qui souhaitent défendre, porter et transmettre de façon concrète les valeurs du civisme sur leur territoire. Dans ce cadre, l'association propose les services suivants :

- Accompagnement et conseil de ses membres dans la mise en œuvre d'actions concrètes : organisation d'interventions, de journées d'études, de réunions, ...
- Réalisation et mise à disposition de supports de toutes formes et notamment : passeport du civisme, plaquette de communication, ...

Afin de contribuer à défendre les valeurs du civisme en France, il convient de faire adhérer notre collectivité à « l'Association du Passeport du Civisme ». En effet, les buts définis par cette association regroupant l'ensemble des villes souhaitant prendre part au défi du civisme en France, sont les suivants :

- 1) promouvoir le civisme en France,
- 2) contribuer à la mise en œuvre d'actions civiques à destination des jeunes sur tout le territoire français,
- 3) mettre à disposition des communes différents outils et les accompagner dans leur mise en œuvre,
- 4) constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation d'activités civiques, de concertation et négociation avec tous les organismes exerçant une influence sur le sujet,
- 5) assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat.

Le montant de l'adhésion annuelle varie en fonction de nombre d'habitants de la commune (population INSEE) : Pour les collectivités adhérentes (communes, communautés de communes, communautés d'agglomération et établissements publics) : entre 5 001 et 15 000 habitants : 300 euros.

Le montant de l'adhésion s'élève donc à 300 euros pour la ville de Boé.

Par ailleurs, il convient de désigner les deux représentants de la collectivité auprès de

« l'Association du Passeport du Civisme ».

Pour information, la commune de Boé sera la première représentante de l'association dans le Lot-et-Garonne.

## **II - Considérants et références juridiques**

Considérant la proposition de la commission sport et citoyenneté,

Vu l'avis du bureau municipal,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

### **Décide à L'UNANIMITE**

*ABSTENTION(S) : Madame MANSE Corinne, Monsieur ALIBERT Fabien, Monsieur GAMBART René mandataire de Madame SADRES Valérie, Monsieur GAMBART René*

**DECIDER** : d'adhérer à l'Association du Passeport du Civisme,

**VERSER** : à cette association la cotisation de 300 euros au titre de l'année 2022,

**DESIGNER** : Lise PLA-RODRIGUEZ et Christine FRECHET comme représentantes de la collectivité,

**AUTORISER** : madame le Maire et/ou son représentant à signer tout document relatif à ce

Rapporteur : **Madame Christine FRECHET**

dossier.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Madame Nicole PERTHUIS

Mme Pascale Luguet